

Plan pour l'enseignement

Nouvelle version de la stratégie « Le temps de l'apprentissage » : 4^e – 6^e année

Les directions des écoles et les enseignants qui ont pour responsabilité de veiller à ménager un équilibre raisonnable et productif entre les différentes matières, afin de permettre aux élèves de parvenir aux résultats d'apprentissage prévus dans le programme d'études. Dans chaque matière, il y a des résultats d'apprentissage avec des concepts et des compétences correspondants, qui exigent qu'on y consacre un certain temps dans l'enseignement. Il existe cependant de nombreux résultats d'apprentissage qu'il est possible de combiner avec ceux de plusieurs matières différentes. Nous avons conscience du fait qu'il existe plusieurs configurations scolaires différentes pour la 6^e année et donc qu'il pourra être nécessaire de faire preuve d'une certaine souplesse dans l'organisation de l'emploi du temps.

Le temps consacré à l'enseignement comprend des périodes dans l'emploi du temps pour l'enseignement, pour l'évaluation (évaluation de l'apprentissage et évaluation au service de l'apprentissage) et pour d'autres activités des élèves, selon les instructions de l'enseignant et sous sa supervision. Quand on utilise un modèle intégré ou transdisciplinaire de l'enseignement, on peut aborder les résultats d'apprentissage d'une ou de plusieurs matières (santé, technologies de l'information et de la communication, sciences, sciences humaines, arts visuels) parallèlement aux résultats d'apprentissage visés dans le cours de langue et littérature ou dans le cours de mathématiques. Le bloc d'apprentissage intégré offre aux élèves l'occasion de s'exercer et de mettre en application les compétences et les concepts de deux ou plusieurs matières dans le cadre d'une activité ou d'un module d'apprentissage.

Voici les exigences **minimums** pour le temps consacré à l'enseignement selon la *loi sur l'éducation*, avec les ajustements nécessaires pour tenir compte du document *Les trois « R » : renouveler, réorienter, rebâtir – Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse* de 2015.

Anglais et immersion française	4 ^e – 6 ^e
Matière	À partir de septembre 2016
Langue et littérature	100 min/jour 500 min/semaine
Immersion française (IF)/anglais intégré/ langue mi'kmaw/gaélique	30 min/jour 150 min/semaine
Mathématiques	90 min/jour, dont calcul mental 450/semaine, dont calcul mental
Français de base/langue mi'kmaw/gaélique (ne concerne pas les élèves du programme d'IF)	bloc de 50–60 min tous les deux jours
Bloc d'apprentissage intégré — enseignement explicite de la matière (santé, technologies de l'information et de la communication, sciences, sciences humaines, arts visuels) avec plusieurs occasions d'incorporer les résultats d'apprentissage du cours de langue et littérature et du cours de mathématiques	50–60 min/jour 4 jours sur 5 par semaine 200–240 min/semaine
Éducation physique*	100 min/semaine (20 min/jour)
Musique	60 min/semaine (deux blocs de 30 min)
Totaux	minimum de 300 min/jour (dont la récréation de 15 min)
Activité physique* non prévue à l'emploi du temps	10 min/jour 50 min/semaine

* Dans le document de 2002 sur la *stratégie pour le temps consacré à l'apprentissage (temps consacré à l'enseignement et organisation par semestre)*, le but pour l'éducation physique était fixé à 30 min/jour. Nous savons que les centres régionaux pour l'éducation et le conseil scolaire s'efforcent toujours d'atteindre cet objectif ; pour l'éducation physique, ceci représente donc uniquement le niveau minimum souhaitable pour le temps consacré à l'enseignement de l'éducation physique. Le temps consacré à l'activité physique au quotidien est une activité distincte des cours d'éducation physique. On peut l'inclure dans la récréation si les critères sont respectés.

Avril 2016